

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 17/07/2025

La Douane met fin à trois trafics d'espèces protégées : peaux d'alligator, plumes d'oiseaux rares, et crânes d'espèces marines !



Peaux d'alligator, plumes d'oiseaux rares et restes d'espèces marines protégées : la Douane multiplie les saisies spectaculaires. Retour sur trois affaires à Marignane, Roissy Charles de Gaulle et Fos-sur-Mer qui révèlent l'ampleur du trafic des espèces protégées et l'engagement des services sur le terrain.

Marignane, le 24 mars 2025 : 578 morceaux de peau d'alligator interceptés à l'export

Les douaniers du bureau de Marignane procèdent à un contrôle aléatoire d'une déclaration d'exportation vers la Tunisie. Ils y découvrent 3 770 découpes de peau et 10 morceaux de peau brute d'alligator, alors que seuls 3 202 morceaux avaient été déclarés avec justificatifs. Résultat : 568 découpes et 10 morceaux, non déclarés et dépourvus des documents exigés par la convention CITES, qui protège des espèces menacées, s'apprêtaient à quitter le territoire en toute illégalité.

Utilisée notamment en maroquinerie de luxe pour des sacs, ceintures ou bracelets de montre, la peau d'alligator peut atteindre plusieurs milliers d'euros sur le marché légal. La société expéditrice était déjà connue pour des irrégularités similaires.

Roissy-CDG, le 2 juillet 2025 : 489 plumes d'espèces d'oiseaux exotiques saisies dans un colis

Les douaniers de Roissy contrôlent un colis en provenance du Costa Rica à destination de l'Italie. Ils découvrent 489 plumes, identifiées comme appartenant à des espèces strictement protégées par la CITES : 481 plumes d'Ara macao et 8 de quetzal resplendissant (Pharomachrus mocinno).

Ces plumes sont prisées pour leur éclat exceptionnel et leurs couleurs vives : rouge, bleu, vert émeraude. Elles sont utilisées dans les vêtements traditionnels, la plumerie de luxe, mais aussi dans des objets décoratifs et pour enrichir des collections privées ou des cabinets de curiosités.

La totalité des plumes a été saisie.

Fos-sur-Mer, le 10 juillet 2025 : dents et crânes d'espèces marines protégées en provenance des terres australes et antarctiques françaises

Les douaniers du bureau de Fos Port-Saint-Louis contrôlent un conteneur maritime en provenance des îles Kerguelen. Ils y découvrent 17 spécimens suspects, parmi lesquels 11 sont confirmés comme relevant de la CITES : crânes de gorfou, d'albatros à bec jaune, crâne d'otarie de Kerguelen, mâchoires d'otarie, dents de cachalot, d'orque et d'éléphant de mer.

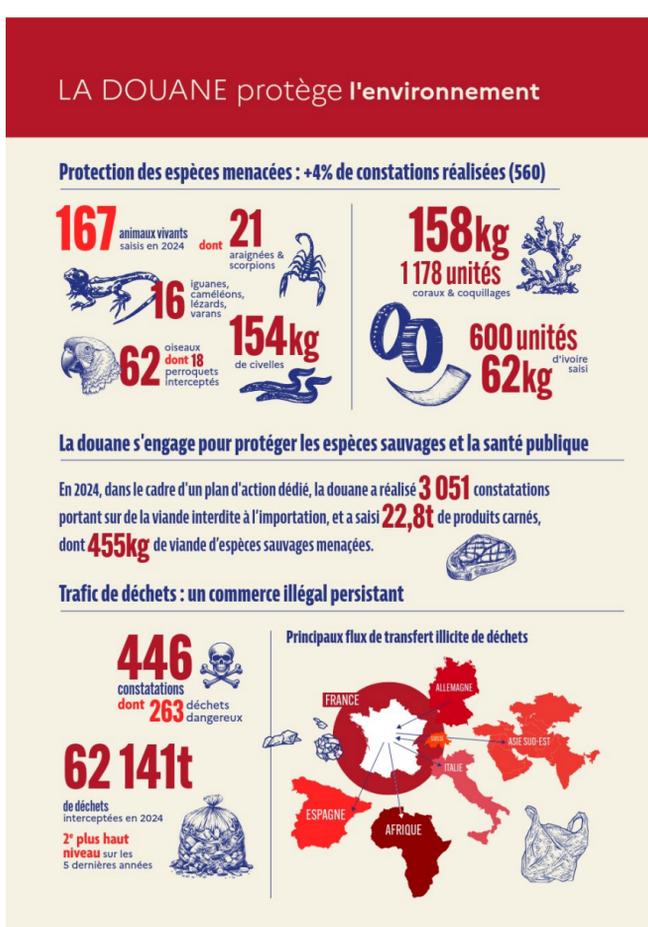
Les trois individus à l'origine de l'importation n'ont présenté aucun permis de détention ou de transport. Ces espèces, bien que courantes dans les territoires subantarctiques français, sont néanmoins strictement protégées par la réglementation CITES.

Selon les premiers éléments, les individus revenant en métropole auraient conservé ces restes comme souvenirs, ignorant ou minimisant leur statut protégé.

Crânes et dents sont pourtant fréquemment recherchés pour des cabinets de curiosités.

En 2024, la douane a réalisé 560 constatations en matière de trafic d'espèces protégées. Elle a intercepté 167 animaux vivants, dont 35 tortues, 62 oiseaux (dont 18 perroquets), 21 araignées et scorpions, un serpent, 254 kg de civelles et plus de 180 kg de coraux, et saisi 22,8 tonnes de produits carnés dont 455 kg de viande d'espèces sauvages menacées.

Alors que les vacances approchent, la Douane rappelle l'importance de la vigilance : un simple souvenir peut parfois enfreindre des règles strictes sur la protection de la faune et de la flore. Pour éviter toute mauvaise surprise en franchissant la frontière, les conseils pratiques de la campagne voyageur.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photos : <https://flic.kr/s/aHBqjCiDGj>
- Vidéos génériques CITES : <https://we.tl/t-jRFlu4izFO>
- Campagne voyageur de la douane : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/25/CP-Campagne-voyageurs.pdf>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE**

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714
presse@douane.finances.gouv.fr

